A Monaco, un mariage souverain pour se refaire une virginité

Le territoire tente de polir son image de paradis fiscal, mollement dénoncé par les institutions internationales dans leur prétendue lutte contre le blanchiment.

Par **VINCENT PIOLET**

ENQUÊTE

Monaco est, dans les représentations, à l'instar d'une série télévisée à épisodes sans fin, une gigantesque scène où les différents protagonistes voient leurs faits et gestes retransmis dans la presse du monde entier. Le nouvel épisode de cette saga est le mariage de la roturière Charlene Wittstock avec le prince Albert II aujourd'hui et samedi. Comme les parents de ce dernier, Rainier III et Grace Kelly, qui se marièrent en avril 1956 sous les strass et les paillettes – Gene Kelly et Annie Cordy animèrent le mariage – le faste sera au rendez-vous avec une soirée immortalisée par un spectacle grandiloquent de Jean-Michel Jarre. Les folliculaires du monde entier vont se précipiter pour commenter ce nouvel épisode, n'oubliant aucun détail des destinées parfois tragiques des membres de la famille princière. Mais comme lors du mariage de Rainier III, ils ne mentionneront pas la face sombre de la principauté, celle d'un territoire anachronique dont l'activité florissante de paradis fiscal entraîne son inévitable lot de criminalité financière.
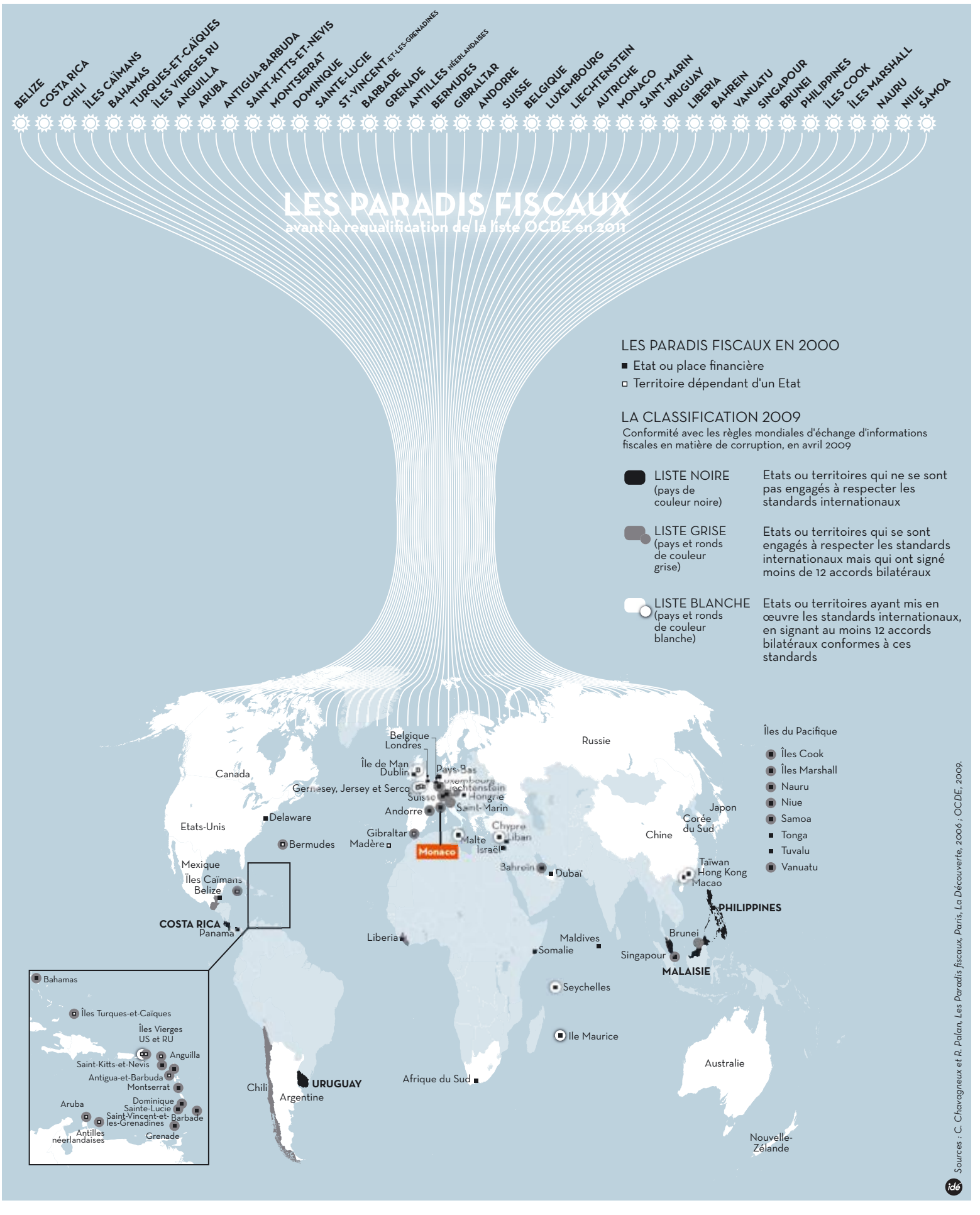
AUTOCHTONES. En effet, au-delà des actualités mondaines, on découvre une principauté monégasque reconnue par les institutions mondiales comme un *«Etat souverain»* dont la politique et l'économie locales ont un impact bien supérieur à sa modeste superficie, le deuxième «Etat» le plus petit au monde après le Vatican. Le «peuple» monégasque, environ 30 000 habitants, dont seulement 6 000 autochtones nationaux, soit le nombre d'habitants des